



DORE ALLIER  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

**SIAEP DORE -ALLIER**

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tél : 04 73 73 11 51  
[siaepdoreallier@orange.fr](mailto:siaepdoreallier@orange.fr)

**Arrêté**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année**  
**2023**  
**Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux**  
**pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial**  
**principal de 2ème classe**

**Le Président du SIAEP DORE ALLIER,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 14/12/2012 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 08/06/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme MORIN Clarisse</i>	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	

**Total promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Total promus : 1**

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

## **Article 2 :**

La responsable du service administratif est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

« Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- vous informe que si vous désirez contester cette décision, vous devez obligatoirement, dans un délai de deux mois et avant de saisir le Tribunal administratif, saisir pour qu'il engage une médiation le médiateur désigné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme soit :

par courrier, sous pli confidentiel adressé au médiateur à l'adresse du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, 7 rue Condorcet, CS 70007 63063 CLERMONT-FERRAND cedex 1

par courriel, à [mediateur@cdg63.fr](mailto:mediateur@cdg63.fr)

Une copie de la décision contestée devra être jointe à votre demande.

Si cette médiation ne permet pas de parvenir à un accord, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de l'acte de fin de médiation, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Publié par affichage le :

Fait à LEZOUX, le 20/07/2023

Le Président,



Vincent MAZELIER  
Président du SIAEP DORE ALLIER



DORE ALLIER  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tél : 04 73 73 11 51  
[siaepdoreallier@orange.fr](mailto:siaepdoreallier@orange.fr)

**Arrêté**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année**  
**2023**

**Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux**  
**pour l'accès au grade de adjoint technique territorial**  
**principal de 1ère classe**

**Le Président du SIAEP DORE ALLIER,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 14/12/2012 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 08/06/2021 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. MONDANEL Patrick</i>	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	

**Total promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Total promus : 1**

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

**Article 2 :**

La responsable du service administratif est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à LEZOUX, le 07/12/2022

Le Président,



**Vincent MAZELIER**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le :